

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier d'Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 06853

Société : RAY

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUHASSOUN NOUR EDDEINE

Date de naissance : 09/01/1965

Adresse : RESIDENCE 2001 IB Apt 18 PLACE LOUIS

PASTEUR Bn. DES HOSPITAUX CASABLANCA

Tél. : 0661065067 Total des frais engagés : 3410,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AZHARI Mustapha

OPHTHALMOLOGUE

131, Boulevard Abdelmoumen

4ème Etage N° 15 - CASA

Tél./Fax : 0522 27 60 61

08 MAI 2023

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : BOUHASSOUN NOUR EDDEINE Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Céso Vinelle

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Dr. AZHARI Mustapha

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 131, Boulevard Abdelmoumen

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 06/06/2023

Signature de l'adhérent(e) : 07 JUIN 2023

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 MAI 2013	4		300	 DR AZZEDINE MUSAPHI 131, Boulevard Abdellatif Avenue Blaouane N° 1 Tel / Fax : 0524 42 10 10

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie Abdellah MOUSSI Heussink Casablanca Boulevard Hassan II Casablanca - Maroc Tél: 0522 04 41 52	08/05/2017 23	150,-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>Iram Daali</i> <i>5032633</i>	<i>8/1/13</i>					<i>3000/-</i>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mustapha AZHARI

Spécialiste des Maladies
et de la Chirurgie des Yeux
Ancien Interne des hôpitaux
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري

اختصاصي في أمراض

وجراحة العيون

طبيب سابقاً بمستشفيات

تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحول
العدسات اللا صلقة

Casablanca, le 08 mai 2023

Mr BOUHASSOUN Noureddine

LIPOSTAMIN spray oculaire

129.50



ISOPHARM

LIPOSTAMIN

129.50 dhs

1 à 2 applications 2 à 4 fois par jour , dans les deux yeux

FRAKIDEX pommade

20.80

1 application le soir au coucher pendant 05 jours aux deux yeux

T: 150.80

Dr. AZHARI Mustapha
OPHTALMOLOGUE
131, Boulevard Abdelloumen
4ème Etage N° 15 CASA
Tél / Fax: 05 22 27 60 61

131، شارع عبد المؤمن (زاوية زنقة كاليان) إقامة جوهرة عبد المؤمن - الطابق 4 - الرقم 15 - الدار البيضاء

131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4 è Etage - N° 15 - Casablanca
Tél. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : azamus2000@yahoo.fr

un autre regard
sur vos yeux



OPTICIEN
LUNETTIER
CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° 001123

Casablanca, le : 8/5/23

Mme / Mr :

BELHASSAN MOUSSA

Dr :

MUSTAPHA AZ HARI

VL

VP Add

OD : +1,50/-0,50 à 140

OD : +2,25

OG : +0,00/-0,25 à 17

OG : +2,25

Prix Monture

OPTIC
1900

DH

Prix Verres

1000,00 DH SIFFAR

DH

Total à payer :

3000

DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Tizi n'Tich
P

Cachet et signature

Akram Daali
Tél : 065032633

Cachet et signature

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibate Casa

63 Rue Rguibat Bourgogne Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capital : 10,000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC : 6123

ICE : 0002642590000069

Dr. Mustapha AZHARI

Spécialiste des Maladies
et de la Chirurgie des Yeux
Ancien Interne des hôpitaux
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري

اختصاصي في أمراض

وجراحة العيون

طبيب سايغا بمستشفيات

تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحال

العدسات اللا صقة

Casablanca, le 08 mai 2023

Mr BOUHASSOUN Noureddine

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques

Antireflets multi-couches, Amincis ++

Filtre anti-lumière bleue

Vision de loin :

OD = + 2.50 (- 0.50 à 140°)

OG = + 2.00 (- 0.25 à 5°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.25

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue rguibate Casa

Dr. AZHARI Mustapha
OPHTALMOLOGUE
131, Boulevard Abdelmoumen
4ème Etage N° 15 CASA
Tél / Fax 0522 27 60 61

131، شارع عبد المؤمن (دواوينة زنقة كاليلان) إقامة جوهرة عبد المؤمن - الطابق 4 - الرقم 15 - الدار البيضاء
131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4 ème Etage - N° 15 - Casablanca
Tél. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : azamus2000@yahoo.fr